

Allocations au seuil de pauvreté: possible et nécessaire!

Le 17 octobre, les associations de pauvres et d'exclus -on l'espère rejointes par d'autres- manifesteront pour le relèvement des allocations sociales au niveau du seuil de pauvreté. Cette manifestation a lieu dans le cadre de la "journée mondiale de refus de la misère", qui voit le réseau belge contre la pauvreté organiser une journée d'activités et d'actions (voir programme page 41). Pour étayer cette revendication, nous avons voulu montrer qu'elle n'a rien d'utopique, tant dans son financement que dans son objectif. De plus, nous ne sommes pas les seuls, et de loin, à la porter.

Le relèvement des allocations au seuil de pauvreté est ainsi au cœur du mémorandum du réseau

REMONTÉ LES ALLOCATIONS AU NIVEAU DU SEUIL DE PAUVRETÉ EST PARFAITEMENT POSSIBLE. IL Y A DE L'ARGENT POUR FORTIS ET DEXIA, POURQUOI PAS POUR LES PAUVRES? UNE MANIFESTATION RAPPELLERA CETTE ÉVIDENCE LE 17 OCTOBRE.

Jean-Marie Coen
Collectif Solidarité Contre l'Exclusion

belge de lutte contre la pauvreté. Il s'inscrit par ailleurs dans une lutte européenne, portée par le réseau EAPN à travers sa campagne "Un revenu pour tous". Le relèvement des allocations rejoint également une revendication plus large et plus complète, élaborée par feu

Georges Debunne (voir encadré ci-dessous et notre hommage en page 66) et reprise depuis lors par le réseau des "Marches européennes contre le chômage".

Elle rejoint encore le constat fait par les trois fédérations de CPAS

du pays qui, dans leur mémorandum de juin 2007, dénonçaient le fait que "ni le revenu d'intégration ni les autres allocations sociales ne sont un rempart suffisant contre la précarité et l'exclusion. Au regard du coût de la vie, leur montant ne permet pas de mener une vie

George Debunne et les minima sociaux

Georges Debunne se battait pour que les acquis nationaux soient coulés dans la loi (ou la Constitution) européenne. Il était particulièrement attentif à la nécessité des diverses solidarités à déployer dans une société démocratique : des plus âgés à l'égard des jeunes, des jeunes à l'égard des aînés, des travailleurs à l'égard des chômeurs et des minimexés, des "logés" à l'égard des sans-abris, des "munis" à l'égard des démunis afin de s'avancer vers une société d'égaux solidaires... C'est pourquoi une de ses plus fortes préoccupations se centrait sur l'urgente nécessité d'instituer à l'échelon de l'Union européenne de sérieux droits à ressources protégés par une loi européenne commune : tous les retraités des 27 Etats membres devraient ainsi bénéficier d'un minimum garanti de 50% du PIB par habitant de leur pays comme pension et ce pour une retraite à 60 ans. Les



autres droits à ressources en tant que garantie absolue de revenu (droit au salaire, droit à l'allocation de chômage, droit à un revenu minimum) auraient été aussi calculés suivant le même mode sur la base d'un autre pourcentage commun et tous également garantis par une loi européenne. C'est une façon novatrice d'assurer une hausse permanente de TOUS les revenus salariaux et sociaux

en tant que droit fondamental, en les liant à la croissance économique (qui n'a cessé de croître depuis 1945). À l'heure où le patronat belge, avec l'aide des élites européennes, s'engage dans un combat définitif et déterminé pour liquider notre système d'indexation des salaires durant ces prochains mois, la lutte européenne pour obtenir des garanties légales absolues de ces 4 droits à ressources sera absolument indispensable à mener de front pour renverser la situation actuelle de "redistribution des richesses à l'envers". En effet, la part des revenus salariaux et sociaux dans la constitution du Revenu national belge a chuté dernièrement en dessous des 50%, la ponction opérée sur la richesse collective par les actionnaires propriétaires de capitaux n'ayant plus été aussi forte en Europe depuis l'entre-deux-guerres. La mobilisation devra être forte. / Corinne Gobin



conforme à la dignité humaine." Ce constat a été développé dans une étude de la fédération des CPAS wallons que nous présentons plus loin dans cet article. A noter que pour les CPAS (comme pour notre Collectif), le relèvement du RI doit s'accompagner du financement à 90% des revenus d'intégration par le fédéral, sous peine de mettre en difficulté les communes et les CPAS.

EDIFIANTES ÉTUDES

Le relèvement des minima sociaux s'impose bien sûr dans le contexte actuel, où la crise financière frappe l'économie réelle de plein fouet, où l'inflation repart à la hausse, où les inégalités s'accroissent depuis des années. ❶ De plus, deux études viennent coup sur coup de démontrer que l'inflation frappe

plus sévèrement les plus pauvres. L'économiste Philippe Defeyt avait montré l'année passée que les ménages les plus pauvres subissaient en 2007, par rapport à 2004, une perte annuelle de pouvoir d'achat de minimum 400€. ❷

Plus récemment, Ricardo Cherenti, de la fédération des CPAS wallons, a piloté une étude sur le "panier de la ménagère pauvre". ❸ A partir de questionnaires auprès d'usagers des CPAS, il a reconstitué les dépenses-type de ces ménages et a noté leurs prix à intervalles de six mois pendant deux ans. Ainsi s'est constitué un "index de la précarité". Le résultat est sans appel, puisque de 2006 à 2008 cet index a évolué deux fois plus vite que l'index normal. De janvier 2006 à janvier 2008, "l'index précarité" est

passé de 100 à 109,8, tandis que l'index normal n'atteignait "que" 105,18 sur la même période. On constate aussi que "l'index précarité" a augmenté de presque 10% en deux ans! En parallèle toutefois, l'indice du revenu d'intégration sociale (RIS) est passé de 100 à 109,33. La progression est donc assez similaire à celle de "l'indice-précarité" (grâce notamment aux rattrapages volontaristes voulus par le gouvernement) sans pour autant le rejoindre tout à fait.

Plusieurs raisons expliquent cette progression plus rapide de "l'index-précarité". D'une part, les dépenses principales des plus démunis sont les produits de base qui sont les plus touchés par les hausses de prix. Autre phénomène: 42% des personnes inter- ➔

→ rogées fréquentent régulièrement un "hard discount". Or, comme ces magasins réduisent au maximum leurs frais de marketing, de personnel, etc., les hausses de matière première se répercutent plus vite sur les prix de leurs produits!

Dans la structure des dépenses des usagers de CPAS interrogés, les différences de consommation sont frappantes par rapport à un ménage wallon moyen. Ainsi, les coûts de logement au sens large (loyer + charges et énergie) englobent 42,55% des revenus des usagers interrogés (dont 31,47% rien que pour le loyer). En comparaison, la moyenne wallonne est de 25,9% (et seulement 20% pour les familles aisées). Le second gros poste est la nourriture, à laquelle 27,35 du budget d'un RISé wallon sont consacrés... soit près du double de la moyenne wallonne. C'est dire la sensibilité du budget de ce public aux hausses des produits alimentaires. Les autres "grands" postes de dépenses sont les soins de santé (4,15%), les vêtements (3,45%), les frais de transport (3,02%). L'alcool représente 0,2% des dépenses (de

quoi remiser certains clichés au placard), l'épargne... 0,1%.

UN "REVENU DE DIGNITÉ" À 1.113 EUROS PAR MOIS

Après avoir mesuré le "pouvoir d'achat" des plus démunis et son évolution, l'auteur a voulu estimer ce que devrait être le montant d'une allocation minimum. Dans le volet qualitatif de l'étude, les enquêteurs ont demandé aux usagers mais aussi à des personnes de divers milieux (personnel, responsa-

ON VA CHERCHER L'HÔPITAL LE MOINS CHER, LE SERVICE LE MOINS CHER.

bles, institutionnels...) quel serait, selon elles, le niveau de revenu nécessaire pour "mener une vie conforme à la dignité humaine". De manière remarquable, les réponses se rassemblent étroitement dans la même fourchette. La moyenne obtenue est de 1.113€ par mois pour un isolé, 1.766€ pour un

ménage. Soit, pour un isolé, 253 euros mensuels en plus que le seuil de pauvreté établi par l'Union européenne à 860€ par mois pour la Belgique... et 429€ de plus par mois que le niveau du RIS isolé au moment où l'enquête fut menée (soit 683,95 euros).

LA PAUVRETÉ AU QUOTIDIEN

Le volet qualitatif de l'étude rassemble surtout des témoignages d'usagers sur leur vie quotidienne. La lecture en est

un luxe, en hiver certains ont tout le temps froid. Le pire, c'est que ces personnes ont bien conscience des conséquences néfastes de ce mode de vie, de l'alimentation bas de gamme, sur leur santé. Mais voilà... Au rayon santé, d'ailleurs, on reporte souvent les dépenses, jusqu'à ce qu'on ne puisse plus faire autrement. Alors on va chercher l'hôpital le moins cher, le service le moins cher. Le CPAS d'ailleurs ne rembourse que "le moins cher". Ils ont l'impression d'être des déchets, des humains de seconde catégorie. Certains se coupent de leurs amis ou connaissances, de peur de risquer une dépense lors d'une "sortie"! Autre souffrance: les enfants qu'on voudrait gâter sans le pouvoir; ou au contraire le regard des enfants dont on a peur, la crainte de perdre le droit de visite, ou que les enfants ne viennent plus... Tous ces constats sont connus, mais résonnent plus fort dès lors qu'ils émanent des personnes elles-mêmes. Nous vous invitons réellement à lire ce volet de l'étude.

LES PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

C'est dire que l'exigence de voir les minima sociaux rejoindre les seuils de pauvreté n'a rien d'indécemment. De plus, cette exigence n'a rien d'utopique, comme on le verra ci-dessous. Surtout, il faut bien placer cette exigence dans son contexte: celle du partage des richesses entre les démunis et les favorisés. Or, répétons-le, les inégalités de richesses augmentent chez nous comme partout dans le monde depuis plusieurs décennies. Il s'agit également de voir que les inégalités sont sociales, c'est-à-dire inscrites dans la reproduction d'un grand nombre d'éléments: l'accès à l'enseignement, à la santé dépendent tout autant du capital financier que du capital culturel. Pour briser ce cercle vicieux, il faut renforcer la redistribution des richesses au bénéfice des plus pauvres.

Rappelons donc que le coût de cette mesure au niveau belge est connu depuis le mois d'avril: la

Baisses d'impôt, seuil de pauvreté et services publics

Le seuil de pauvreté est calculé à partir du "revenu disponible". Une baisse d'impôt aura comme conséquence... un relèvement du seuil de pauvreté. Ce résultat peut sembler contradictoire, puisque le "pouvoir d'achat" est censé s'accroître avec les baisses d'impôts (c'est ce que raconte Didier à la télé). C'est oublier deux choses: d'une part, la plupart des personnes vivant en-dessous du seuil de pauvreté ne paient pas d'impôts: elles ne sont donc pas concernées par les largesses de notre Ministre des Finances (largesses qui s'adressent d'ailleurs en priorité aux revenus les plus élevés). D'autre part, une baisse d'impôts signifie des recettes moindres pour l'Etat et donc un financement réduit des services publics. Or les plus pauvres sont ceux qui bénéficient le plus des services publics (même si la gratuité de ceux-ci n'est pas toujours garantie). De plus, les baisses d'impôts s'accompagnent aussi de baisses

dans les dépenses sociales. Encore une fois un secteur qui profite aux plus pauvres. Au demeurant, le parti du Ministre des Finances ne fait pas mystère de ses choix sociaux: au point A4.2. de son programme, il est explicitement souhaité une moindre progressivité des taux de l'impôt. Une moindre progressivité de l'impôt, cela signifie en clair une moindre solidarité. On ne peut être plus clair, en effet. (Voir www.mr.be/programme)

Précisons encore une fois que le relèvement des minima sociaux n'aura, lui, pas d'impact sur le seuil de pauvreté, puisque celui-ci est calculé sur une valeur médiane et non une moyenne. Les allocations sociales sont bien en-deçà de cette médiane, leur relèvement ne la fera donc pas bouger, du moins à court terme. A moyen ou à long terme par contre, il se pourrait que l'ensemble de la société en profite.

17 octobre, journée mondiale de refus de la misère

Demandez le programme

Le 17 octobre, une manifestation partira donc à 13h de la place Sainte-Catherine vers la Bourse, pour réclamer le relèvement des allocations sociales au niveau du seuil de pauvreté. En ces temps de crise financière, voilà un parcours bien choisi. Nous serons rejoints par les associations du logement, qui clôtureront ainsi dix jours d'action. Mais le 17 octobre c'est aussi bien d'autres choses. A l'occasion de cette "journée mondiale de refus de la misère", le réseau belge de lutte contre la pauvreté organise depuis quelques années une journée d'activités avec les associations "où les pauvres prennent la parole". L'événement acquiert sa petite vitesse de croisière: le visuel ci-contre reproduit le message principal: échapper à la pauvreté. La population est invitée à soutenir l'événement en accrochant un drap noué à sa fenêtre. Un peu d'aération ne fera de mal à personne.

L'événement national aura lieu à Bruxelles, sur la place Sainte-Catherine. Représentations théâtrales, concerts par et pour les personnes qui vivent dans la pauvreté, stands, manifestation sur le temps de midi et artistes solidaires: Johan Verminnen, Ben



Hamidou, la fanfare "Marolles Brass Brolles" seront de la partie. La princesse Astrid visitera les lieux vers 12h30. Le matin est consacré à "l'événement national", l'après-midi est réservée plus spécifiquement aux associations bruxelloises. Celles-ci orga-

nisent un "parcours du pouvoir d'achat" à travers un "supermarché" recomposé sur la place. A Namur aura lieu en soirée une marche aux flambeaux au départ du Parlement wallon vers la place de l'Ange.

Tous les détails sur www.17octobre.be

Cour des Comptes l'estime à 1,25 milliard d'euros environ par an (calcul établi à partir du seuil de pauvreté 2007). Soit une moitié d'intérêts notionnels... En plus du sauvetage des banques, on voit où sont les priorités du gouvernement, même si, reconnaissons-le, de beaux efforts ont été faits pour les soins de santé.

L'accord socioéconomique du gouvernement fédéral conclut en juillet annonce cependant une série de mesures en faveur des plus bas revenus. Jean-Marc Delizée les a détaillées dans l'interview qu'il nous a accordé (voir pages précédentes): au-delà de l'indexation (obligatoire) et de la liaison au bien-être (en cours de négociation), il y aura sur les 3 ans de la législature un rattrapage de 5% pour les pensions les plus basses (et de 8% pour les plus anciennes parmi celles-ci) et de 5%, toujours sur 3 ans, pour les allocations d'aide sociale. En moyenne donc,

1,66% en plus par an. A noter qu'il n'y aura pas de rattrapage pour les chômeurs... (mais ils reçoivent l'activation, ces veinards). Au total ces mesures devraient coûter 200 millions pour 2008 et 400 millions en rythme annuel à partir de 2009. Le remboursement de l'emprunt Fortis coûtera pour sa part... 200 millions d'euros par an. Répétons-le, on voit où sont les priorités du gouvernement. Ses possibilités aussi. Car si les règles budgétaires européennes permettent de s'endetter pour racheter une banque, pas question par contre de déroger au "pacte de stabilité" pour mener des politiques sociales...

Rattrapera-t-on le seuil de pauvreté avec tout ceci? La question est complexe et nous y reviendrons dans notre prochain numéro. Mais globalement, on peut penser que non. Pour s'en rendre compte, il faut cumuler les augmentations dues à l'indexation (qui ne reflète

pas complètement l'inflation, à cause de l'indice-santé), la liaison au bien-être (1% par an pour l'aide sociale en 2009 et 2010, si tout va bien) et les rattrapages ponctuels (1,66% par an en moyenne pour les trois prochaines années). En relation, on observe que le seuil de pauvreté augmente d'environ 5% par an. Le résultat est a priori étonnant, mais il intègre l'indexation des revenus, les minces augmentations de salaire grappillées malgré tout ces dernières années, peut-être certaines améliorations du petit capital mobilier et immobilier et sans doute... des baisses d'impôt! (Voir encadré page 40.)

Bon an mal an, les différentes augmentations qui s'appliquent actuellement aux minima sociaux permettent donc tout au plus de suivre l'évolution du seuil de pauvreté. Ce n'est pas si mal. Mais ce sera insuffisant pour rattraper ce seuil. C'est pourquoi il faut soutenir la proposition de loi déposée à la

Chambre pour relever les allocations sociales au seuil de pauvreté (et supprimer le statut cohabitant – voir notre dossier pages 16 à 31). Avec la rentrée parlementaire, les débats vont reprendre à la Commission de la Santé Publique. Nous ne manquerons pas de les suivre avec attention. Nous vous invitons à faire de même et à faire pression sur les députés pour qu'ils votent ce texte. C'est une question de dignité humaine. C'est une question de partage des richesses. C'est une question de solidarité. ■

① Au sujet des inégalités croissantes de revenus, le lecteur intéressé trouvera un excellent exposé de différents indicateurs sur le site du service de lutte contre la pauvreté: <http://www.luttepauvrete.be> et suivre "faits & chiffres", "foire aux questions". Voir aussi notre dossier "pouvoir d'achat" dans notre numéro précédent: Journal du Collectif, n°62, juin 2008.

② Nous avons publié cette étude dans notre numéro 60-61 (mars 2008), page 18.

③ Etude disponible sur www.uvcw.be/cpas

④ Et encore, sur des données recueillies deux ans plus tôt, soit sur les revenus de 2006!